



Dette de mon beau père , poursuite d un huissier

Par pereira, le 03/10/2012 à 18:39

Bonjour,
suite au décès de ma mère , mon beau père se retrouve à payer leurs dettes communes ,
sauf que financièrement , il ne peut pas .Un huissier a qui il doit 600 € tous les trois mois nous
sommes de payer , quels sont nos recours .Ils etaient à la banque de france en dossier de
surendettement .Le fait que son epouse soit decedée et qu il ne touche plus les mêmes
revenus , avons nous un recours,
merci de vos reponses